Je me demande quelle raison psychologique vous pousse à agir de la sorte

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 7 octobre 2008

Je ne pose pas une question mais je me demande quelle raison psychologique vous pousse à agir de la sorte (ex ;Tourlaville) , est ce une influence inconsciente de 09/11 , est ce une raison d'ordre physiologique est-ce tout simplement un ordre venant d'en haut permettant d'éviter un trop grand remboursement de la sécu allié à une situation néfaste de rassemblement et de convivialité évitant par la même une contagion pouvant mener à un état d'esprit révolutionnaire, je pense qu'effectivement tout est bien lié, rajoutons le fait de vouloir être pur, net, une certaine forme d'eugénisme, bref cela n'empêche pas de mourir et heureusement ! et dans le concret des bar, des restaurants ferment mais restons pur n'est-ce pas, quelle horreur les réunions dans les bars du quartier latin ! Je vous laisse ce type de société !!

Réponse :

Chacun est libre de décrire comme il l'entend les objectifs de l'association. Il n'est cependant pas suffisant d'invectiver pour prouver, encore faudrait-il argumenter et non pas persiffler en utilisant la méthode odieuse et lâche des insinuations nauséabondes sans preuves.

Le seul argument précis étant Tourlaville, cité comme auraient pu être cités Tchernobyl ou Oradour/Glane dont les seules évocations suffisent à symboliser toute la bêtise humaine. Alors, qu'en est-il de Tourlavile ?

DNF s'est constituée partie civile pour un procès mené par le Ministère public, suite à un contrôle de police auquel elle était totalement étrangère. Son président est intervenu au cours de ce procès et peut certifier

1. que cet établissement de Tourlaville n'était absolument pas fermé à 19 heures comme aurait voulu le faire croire cette pauvre exploitante qui a fait dans le misérabilisme pendant toute l'audience, mais qui a cependant refusé d'éclairer la juge sur le montant de ses revenus ;
2. qu'un client était au bar, qu'il y consommait et a confirmé, par procès-verbal, être un client régulier de l'établissement. Il a également, par procès-verbal, déclaré avoir été incommodé par la fumée dégagée par la cigarette fumée face à lui ;
3. Que c'est par naïveté, voire par laxisme, que les associations comme DNF ont baissé la garde après le 10 janvier 1991 (Loi Évin) et que c'est là une des principales raisons de l'échec de cette loi. Cet échec, nous ne le revivrons pas car, dans la mesure de nos possibilités, nous serons présents à chaque tentative de contournement de la loi ;
4. que, dans son intervention, notre président a repris cet argument et précisé que l'infraction était beaucoup plus à reprocher à l'industrie du tabac et aux syndicats professionnels sans lesquels, d'ailleurs, vous n'auriez pas reçu cette image truquée d'un incident qui, sans leur « activisme anti-décret », n'aurait pas existé, dont ils sont donc responsables mais pour lequel ils laissent porter la culpabilité sur la propriétaire du café.
5. qui oserait penser que les policiers étaient en embuscade pour attendre la seule cigarette de la journée fumée dans ce café ?
6. Attention :

- on commence par disserter sur les clubs privés, puis on se met à transformer illégalement les cafés et restaurants en clubs privés fumeurs ;
- On fabrique des cigarettes électroniques contenant de la nicotine pour aider au sevrage, puis on y rajoute une fumée factice et on dit aux gens : vous pourrez désormais fumer dans les lieux où cela est interdit
- on met en vente des cigarettes aromatisées à différents parfums, puis on laisse penser aux plus jeunes que leur

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac

nuisance est insignifiante,

- on demande naïvement s'il est autorisé de fumer sur une terrasse, puis on couvre cette terrasse, on la ferme sur ses cotés (et même totalement quand il fait froid) et enfin on ouvre toutes grandes les communications entre l'établissement et sa terrasse !
- on conseille à cette gérante de café de ne pas tenir compte de la loi, la population la plaint quand elle est sanctionnée pour une infraction que l'on décrit comme bénigne, et c'est là que commence la banalisation des infractions qui mène à la négation de la loi. Cette gérante de café est effectivement victime, mais certainement pas de la rigueur de la loi !

Non, DNF ne désarmera pas face à la mauvaise foi, aux manipulations et aux attaques perfides

Remarque : Il est assez rare de voir collecter aussi rapidement tous les points de la « loi de Godwin »

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac